

Société ou organisme :

Nom du dirigeant :

Activité exercée :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

Détail de la commande

Format 9 x 3 cm

Format 19 x 6.5 cm

Format 9 x 6.5 cm

Format ½ page

Format 9 x 13.5 cm

Format 1 page

Nombre de parutions

1

2

3

4

Choix de la période de parution (à partir de)

Le Mag d'hiver

Le Mag de printemps

Le Mag d'été

Le Mag d'automne

Réalisation et envoi du fichier :

L'encart publicitaire devra être fourni 4 semaines avant la date de parution au format quadrichromie haute résolution en jpeg, png ou pdf à communication@mairie-grezieulavarenne.fr.

Bon de commande à retourner :

- par mail à communication@mairie-grezieulavarenne.fr ;

- par courrier postal ou dépôt dans la boîte aux lettres extérieure de la Mairie.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales au verso.

Date, signature et cachet de l'annonceur

Conditions générales

(Délibération n°009/2023 du conseil municipal du 23 janvier 2023)

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de vente d'espaces publicitaires dans le magazine d'information « Vivre Grézieu » et les conditions d'utilisation du service par l'annonceur. Toute passation d'une commande et/ou d'un paiement d'un espace publicitaire suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes des présentes conditions. Elle constitue donc un contrat entre l'annonceur et l'éditeur, dénommés ci-après.

Définition de l'annonceur : tout commerce, service ou indépendant de la commune prioritairement

Définition de l'éditeur : Ville de Grézieu-la-Varenne – 16 avenue Émile Evellier – 69290 Grézieu-la-Varenne, représentée par son Maire.

Définition

Les encarts publicitaires seront publiés dans le magazine d'information qui est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville de Grézieu-la-Varenne, soit une distribution d'environ 3100 exemplaires. L'espace publicitaire proposé désigne un encart de 6 formats possibles. Pour plus de détails, consultez la grille des tarifs. Ces espaces sont proposés en quadrichromie. L'emplacement précis de ces encarts sera défini en fonction de la mise en page globale par le service communication.

Responsabilités

Tous les textes et messages publicitaires doivent être conformes aux lois et réglementation en vigueur. L'éditeur peut, à son entière discrétion et sans devoir se justifier, refuser de publier une annonce publicitaire, notamment s'il considère qu'elle risque de porter atteinte à la réputation, à l'intérêt moral ou matériel de l'administration communale ou à ses représentants. L'éditeur n'est pas responsable des textes et messages publicitaires qui seront publiés. Ceux-ci relèvent de la seule responsabilité de l'annonceur. Ce dernier ayant validé son encart publicitaire avant envoi, l'éditeur n'est pas responsable des erreurs (faute d'orthographe, erreur dans les coordonnées ou le texte) qui pourraient être publiées.

Offre de vente

L'encart publicitaire devra être fourni par l'annonceur au format désiré et en mode de couleur quadrichromie haute résolution et au format jpeg, png ou pdf. Le service communication ne réalise pas de mise en page. L'insertion publicitaire sera transmise avant publication pour signature d'un bon à tirer (BAT) dans les délais fixés par le service communication. A défaut de réception du BAT, le visuel ne sera pas publié mais la commande reste valable et l'insertion soumise à règlement.

Commande

L'annonceur confirme sa commande d'espace publicitaire en complétant le bon de commande remis par l'éditeur disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la ville www.mairie-grezieulavarenne.fr (rubrique Entreprendre / encarts publicitaires). Seul ce bon de commande dûment signé et daté fera office de demande du service. Le bon de commande devra être envoyé quatre semaines avant la date de parution du magazine :

- Par mail à communication@mairie-grezieulavarenne.fr ;
- Par courrier postal ;
- Ou dans la boîte aux lettres extérieure de la mairie.

Tarifs

Format des encarts	1 parution	2 parutions	3 parutions	4 parutions
9 x 3 cm	100 €	190 €	270 €	340 €
9 x 6,5 cm	190 €	370 €	520 €	630 €
9 x 13,5 cm	340 €	640 €	890 €	1 000 €
19 x 6,5 cm	340 €	640 €	890 €	1 000 €
½ page	590 €	1 000 €	1 400 €	1 700 €
1 page	900 €	1 700 €	2 300 €	2 700 €

Délai

L'espace prévu pour ces encarts publicitaires est limité à 3 pages au format A4. La règle du premier est d'application. Autrement dit, les annonceurs qui seront les premiers à passer commande seront les premiers à pouvoir en bénéficier. Dans le cas où un annonceur réserverait un encart publicitaire qu'il n'est plus possible d'éditer, celui-ci aura la possibilité d'être publié lors de l'édition suivante. L'éditeur se réserve le droit à l'erreur, si, pour une raison quelconque, ce dernier n'a pas pu publier l'encart publicitaire de l'annonceur, il ne pourra en aucun cas en être tenu responsable. L'annonceur sera publié lors de l'édition suivante.

Païement

Le paiement de l'encart publicitaire devra se faire à réception de l'avis des sommes à payer émis par le service financier de la commune. En cas de parutions multiples, la facturation sera effectuée en une seule fois, pour le montant total des parutions, après publication de la première parution. Si le paiement n'est pas effectué, des poursuites seront effectuées par le service de Gestion de Givors.

Annulation

L'annonceur, dès lors que le bon de commande a été établi, ne peut annuler sa commande. En cas de non remise de l'encart publicitaire dans le délai mentionné ci-dessus, l'éditeur se réserve le droit de résilier le contrat et sans préavis.

Propriété intellectuelle

L'annonceur reste propriétaire des droits intellectuels relatifs à sa création. L'annonceur reconnaît et accepte que l'éditeur puisse offrir des services de publications d'espaces publicitaires à des tiers, qui peuvent fournir des produits ou services similaires.